Essonne Nature Environnement

14 rue de la Terrasse, 91360 Epinay-sur-Orge
Site : **www.ene91.fr -** Courriel : **adnessonne@orange.fr**

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

1er avril 2023

Sommaire

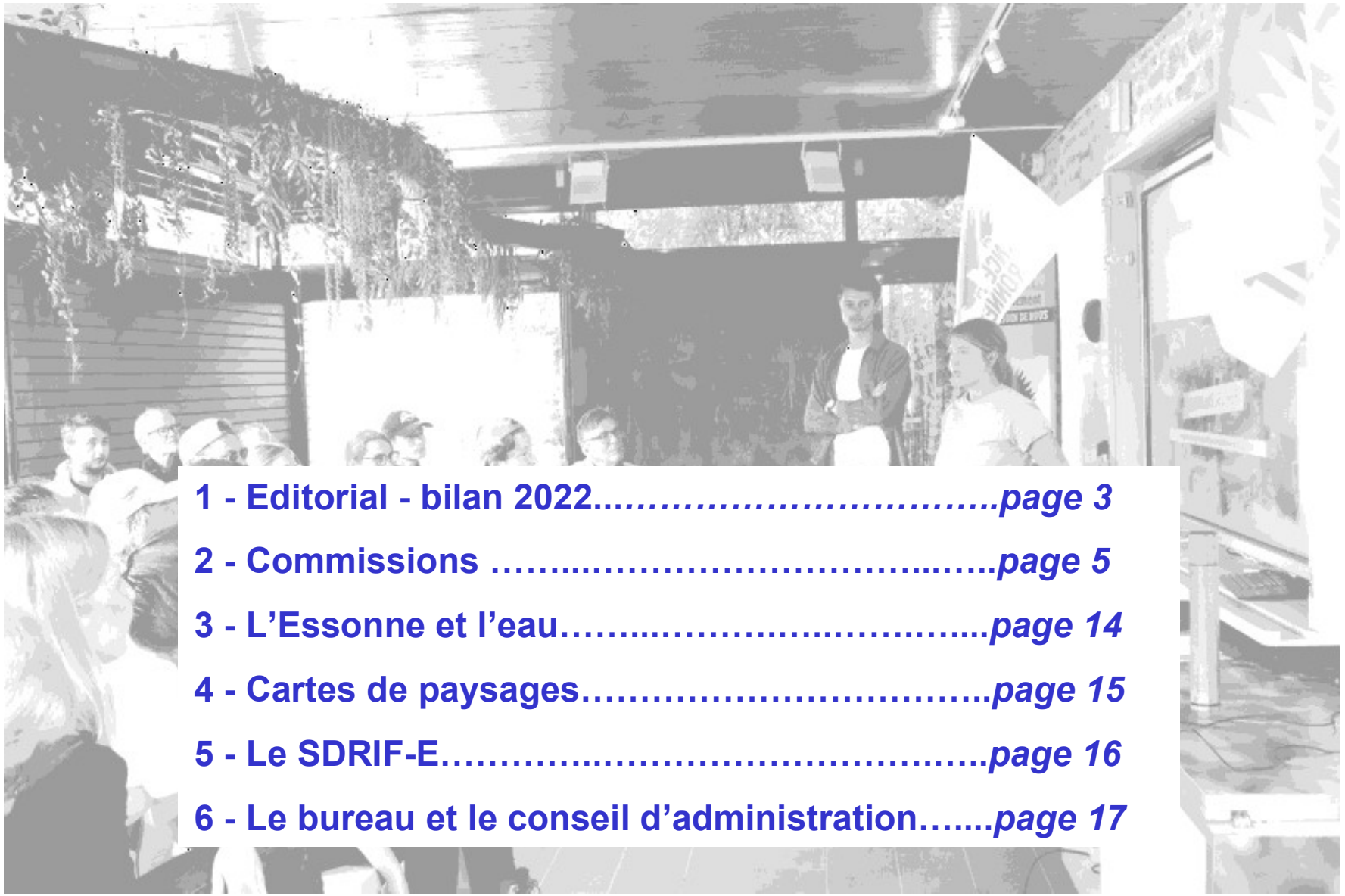

1 - Editorial - bilan 2022.....*page 3*

2 - Commissions .....*page 5*

3 - L'Essonne et l'eau.....*page 14*

4 - Cartes de paysages.....*page 15*

5 - Le SDRIF-E.....*page 16*

6 - Le bureau et le conseil d'administration.....*page 17*

1 - Editorial - bilan 2022 - *Jean-Pierre Moulin*

2022, restera une année de retour à la normale. La pandémie s'est lentement estompée sans toutefois disparaître totalement. Les activités ont repris leur cours, les associations se sont de nouveau éveillées et la vie a repris son rythme avec l'idée que le monde ne serait plus tout à fait le même, comme si la covid aurait eu le pouvoir de changer le cours des choses.

A vrai dire, le rapport du Giec avec les informations alarmantes sur le réchauffement climatique et la biodiversité en péril nous a montré la fragilité de nos écosystèmes. Il fallait à Essonne Nature Environnement prendre la mesure du défi.

2022 aura donc été une année de poursuite de nos actions dans les domaines aussi variés que le travail sur la carto-végétation, l'édition de l'ouvrage *l'Essonne et l'eau*, le SDRIF-E, la participation aux différentes commissions départementales (voir pages suivantes), l'aide aux associations adhérentes, la formation.

Les dates importantes :

- formation sur le PLU(i) les **17 février** à Paris auprès de FNE-IDF en présence de la plupart des responsables des fédérations départementales de la région, **14 avril** à Breuillet en partenariat avec Breuillet Nature, **23 juin** à Dourdan à l'initiative de la FAVO,

- **le 21 mai**, assemblée générale extraordinaire pour modifier nos statuts qui dorénavant permettent aux personnes individuelles de rejoindre la fédération, et assemblée générale ordinaire tenues au domaine départemental de Montauger, suivies d'un débat en présence de Nicolas Méary vice-président au CD91 en charge de la biodiversité et de la transition écologique ainsi que de Philippe Rogier directeur départemental des territoires de l'Essonne. Une occasion de découvrir l'outil carto-végétation et son apport dans le débat sur le zéro artificialisation nette (« ZAN »).

- **le 9 juin**, en lien avec FNE Ile-de-France, nous avons reçu une quarantaine de jeunes au domaine départemental de Montauger pour la clôture de la campagne sur la sanctuarisation des terres agricoles en partenariat avec le Relais Jeune. Une très belle occasion de prise de paroles intergénérationelle sur le sujet de la préservation des terres agricoles.

- **le 11 juin**, participation d'ENE aux 50 ans de Sermaise Environnement, en présence du collectif ORBIA créé pour obtenir une solution au risque de pollution lié à la présence de 2 700 fûts toxiques à proximité de l'Orge. Au départ de la société Gerber dans les années 1970, 3300 fûts sur les 6 000 furent enlevés. Depuis, le site est resté en l'état et les riverains sont de plus en plus inquiets quant aux risques encourus.

- **les 7 et 8 novembre**, présentation de l 'ouvrage *l'Essonne et l'eau* à l'occasion du colloque Eau organisé par FNE-IDF. La réalisation de cet ouvrage nous aura pris plusieurs années avec le concours de 28 associations environnementales. La quasi-totalité des rivières du département ont été « visitées » . Inondation, pollution, patrimoine, zones humides, sont les principaux thèmes abordés.

- **le 1er décembre** participation au débat sur le SDRIF-E organisé par FNE-IDF à Paris. A cette occasion, ENE a produit une contribution durant la phase de concertation que vous pouvez retrouver sur le site de la fédération.

Durant cette année, nous avons poursuivi nos rencontres régulières avec notamment la DRIEAT, la DDT et le Conseil départemental, afin de pouvoir confronter nos avis sur les projets qui font débats auprès de nos associations environnementales.

1 - Editorial - bilan 2021 - *Jean-Pierre Moulin*

Quelques images de temps forts

21 mai : AG ENE

L'URBANISME A BREUILLET,
DANS SES ENVIRONS
ET EN ESSONNE
UN DÉFI A RELEVER
ENSEMBLE

Intervenants :
Jean-Pierre MOULIN
(Président d'Essonne Nature Environnement),
Emmanuel DÉSERT.
(Président de Breuillet-Nature
et Orge Hurepoix Environnement).

Samedi 16 avril 2022 à 10h
Salle Athéna (Moulin des Muses)
à BREUILLET

Renseignements: breuilletnature91650@gmail.com
http://breuilletnature.blogspot.fr/

14 avril formation PLU(i)

9 juin : rencontre jeunes à Montauger

11 juin : collectif ORBIA à Sermaise

1er décembre : Paris, débat SDRIF-E

CA au siège de la fédération

2 - Commissions - CDPENAF - *représentant Denis Mazodier*

Activité de la CDPENAF en 2022

La Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un des outils de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.
La CDPENAF est consultée par le préfet ou son représentant sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, agricoles ou forestières et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.
Elle émet dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité , au regard de la préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières de certaines procédures d'urbanisme.

En 2022, la CDPENAF a retrouvé un rythme d 'activité normal avec l'examen de **14** documents d'urbanisme variés : PLU, SCOT, Compensation agricole…
A noter que la commission s'est auto-saisie d'un avis sur le projet de SCOT de la Métropole du Grand Paris.
Sur les 14 documents étudiés, la commission a donné 2 avis défavorables et 12 avis favorables, le plus souvent avec réserves ou remarques.

14 janvier 2022
- Avis sur le PLU de la commune de Baulne : avis favorable avec réserves
- Avis sur le PLU de la commune de Saint-Hilaire : avis favorable avec réserves
- Avis sur le PLU de Buno-Bonnevaux : avis favorable avec remarques

13 mai 2022
- Avis sur le PLU de la commune de Yerres : avis favorable avec remarques
- Avis sur le PLU de la commune de Saint-Jean-de-Beauregard : avis favorable avec remarques
- Avis sur la révision allégée de la commune de Boutervilliers : **avis défavorable**
- Avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Plessis-Paté : avis favorable par 7 voix pour et 5 voix contre

2 septembre 2022
- Autosaisine sur le projet de SCOT de la Métropole du Grand Paris : avis favorable sous réserves
- Avis sur le PLU de la commune de Marcoussis : avis favorable avec remarques
- Avis sur le PLU de Lardy : avis favorable avec réserves
- Avis sur le PLU de la commune des Granges-le-Roi : **avis défavorable**

14 octobre 2022 (Consultation électronique de la commission)
- Avis sur le PLU de Fleury-Mérogis : avis favorable

25 novembre 2022
- Avis sur le PLU de la commune de St-Germain-les-Corbeil : avis favorable avec réserves
- Avis sur l'étude préalable de compensation agricole collective relative au studio de cinéma du Plessis-Pâté : avis favorable quant à la nécessité des mesures de compensation
- Etude sur la compensation agricole de la ZAC de Corbeville sur le Plateau de Saclay

2 - Commissions : CODERST - *représentant Jean-François Poitvin*

Activité du CODERST en 2022

Le rôle du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques)

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un **avis consultatif** sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet.

Cet avis intervient pour l'acte initial à l'issue de la procédure consultative (enquête publique et avis des services), sur la base d'un rapport final et d'un projet d'écriture de l'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'état. En pratique, l'avis du CODERST est régulièrement suivi par le préfet.

La composition du CODERST :

Le CODERST est présidé par le Préfet, et composé de 25 membres :
7 représentants des services de l'Etat,
5 représentants des collectivités territoriales,
3 représentants d'associations agréées : Environnement / Pêche / Consommateurs
3 membres de professions concernées (agriculture, industrie par exemple)
3 experts (architecte, ingénieur par exemple)
4 personnalités qualifiées (médecin ou hydrogéologue par exemple)
Ces membres sont nommés par l'Etat, par arrêté préfectoral, pour trois ans renouvelables.

Le CODERST dématérialisé en 2022

9 réunions ont été dématérialisées et une a été hybride : présentiel sur deux sites distants

Cette procédure imposée par des considérations sanitaires retire toute forme de dialogue. A partir du lundi, les participants posent des questions par internet avec une diffusion générale. Les réponses sont fournies au bout de deux jours et le vote intervient le jeudi après-midi entre 14 et 16h.

Il est difficile de comprendre les motivations du pétitionnaire avec un dialogue réduit à une ou deux questions sur papier.

L'évolution des règles sur les installations classées avec l'enregistrement limite le nombre de dossiers présentés au Coderst

Avec en moyenne 2 dossiers ICPE par séance, soit, **6** dossiers concernant l'eau, **1** dossier irrigation, **2** dossiers Datacenter quelques dossiers concernant des servitudes, pas de dossier habitat insalubre.

Après « discussion », le coderst se prononce à la majorité des voix, l'administration étant très souvent majoritaire.

2 - Commissions : CSS - *représentant Jean-François Poitvin*

17 novembre 2022 Commission de Suivi de Site Zone Sudessor

Après 2 ans d'absence de réunion, la commission s'est réunie à Morigny Champigny pour examiner les rapports des 3 installations classées.

Bionerval est devenue Refood, l'installation de méthanisation de 70 000 tonnes par an de déchets fermentescibles ne présente plus de problèmes sur le site mais il subsiste quelques signalements d'odeur lors de l'épandage des digestats.

Triadis du groupe Séché s'occupe de concentrer des déchets dangereux pour les envoyer vers les exutoires adaptés.
Réception de 12 000 tonnes de déchets dangereux en provenance des déchetteries, lycées, collèges, industries, hôpitaux
Mise en fonctionnement d'une installation de prétraitement de 5 000m^3 d'eau pour les relarguer vers la station d'épuration d'Etampes.

Incinéris est devenue Esthima Service de crémation des animaux domestiques l'acivité est en progression sans remarques sur l'environnement.
Les CSS sur l'incinérateur de Massy et de Villejust non pas été réunies (la CSS de Vert le Grand s'est réunie le 12 janvier 2023)

2 - Commissions : CLI de Saclay - *représentant Claude Carsac*

Définies par l'article L.125-17 du Code de l'Environnement, les CLI (Commissions Locales d'Information) ont pour objet l'information et la concertation des populations en matière de sûreté nucléaire. Le site de Saclay comporte deux entités, CIS-bio international et le CEA. Le périmètre concerné par la commission est un cercle de 5km de rayon autour du centre qui implique 13 communes de l'Essonne et 3 des Yvelines.

- Le 12 mai 2022 trois incidents de faible importance environnementale, selon le point de vue officiel, ont été longuement exposés : matériaux radioactifs non autorisés dans une enceinte de stockage suite à un oubli ; Alerte de contamination sur un capteur à 2km au nord-ouest du centre attribuée à un défaut du capteur ; pollution radioactive sans conséquences d'une clôture possiblement attribuée à un acte de malveillance.

Durant cette commission, la surveillance de la pollution au tritium de la nappe des sables de Fontainebleau a également été longuement commentée. Problème connu de longue date et remontant sans doute à un défaut de séparation du circuit de refroidissement d'une pompe en 1969. Aucune conséquence dommageable non plus selon les autorités.

- Le 14 novembre 2022 ont été communiquées les informations concernant la situation « administrative » des INB (Installations Nucléaires de Base) du site et le déclassement de certaines. Le rapport « Transparence et sécurité nucléaire Bilan 2021 » du centre a été présenté. Enfin, un moment conséquent a été consacré à la participation active du CEA à la « Journée Nationale de Résilience » récemment instaurée.

Seule intervention marquante des participants : le 14 novembre un représentant des associations d'Itteville a vigoureusement dénoncé le manque de transparence et d'informations concernant un bassin de stockage d'effluents radioactifs de l'usine du Bouchet qui est situé en zone inondable. Pas de réponse convaincante de la part du CEA ni du représentant du Département. Renseignement pris, ce problème est ancien et controversé

2 - Commission : CDNPS - *représentant Alain Senée*

Au cours de l'année 2022, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, « C.D.N.P.S. » a tenu **6** séances au cours desquelles 35 dossiers ont été examinés.

Dates des réunions de la CDNPS :
- Mardi 25 janvier : 5 dossiers
- Mardi 15 février : 5 dossiers
- Mardi 12 avril : 5 dossiers
- Mardi 21 juin : 6 dossiers
- Mardi 6 septembre : 7 dossiers
- Mardi15 novembre : 6 dossiers.

Les avis de la C.D.N.P.S. se traduisent par :
- 1 avis favorable,
- 30 avis favorables avec réserves,
- 4 avis défavorables.

29 des **35** dossiers présentés concernent des autorisations d'urbanisme, soit **83**% répartis en 2 catégories : **23** permis de construire (PC) et **6** permis de démolir (PD).
Le **6** autres dossiers concernent le code de l'environnement : 1 projet de vignes aux abords des l'abbaye de Limon à Vauhallan, 1 entretien des milieux humides, 1 consolidation des talus du viaduc ferroviaire à Brunoy, 1 abattage d'arbres à Montgeron, 1 gestion de la végétation, 1 création d'une zone humide.

Toutes les autorisations ministérielles établies en 2022 ont suivi l'avis de la C.D.N.P.S..

Le fait le plus important de cette année 2022 concerne le lancement de la procédure de classement au titre de la loi sur les paysages du site inscrit des vallées de la Louette et de la Chalouette afin d'empêcher le dépôt des déchets des chantiers franciliens et les remblaiements envisagés dans ce secteur et en premier lieu la commune de Saint-Hilaire. Malgré le lancement de cette procédure, la société Bouygues a quand même déposé un nouveau dossier de dépôt de « matières inertes ». Cette intention démontre qu'il faudra que les élus, les associations environnementales et les riverains restent vigilants jusqu'à l'aboutissement de la procédure de classement.

***

2 - Commissions : CDAC - *représentant Jean-Marie Siramy*

Activité de la CDAC en 2022

La **CDAC** dans sa forme actuelle a été créée par la loi de modernisation de l'économie du 5 août 2008 (LME). Le décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de composition de la commission et la circulaire du 18 février 2009 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi présente les nouvelles modalités de constitution, de composition et de fonctionnement de la CDAC.

ENE est représentée à la CDAC de l'Essonne en qualité de « personne qualifiée en matière de développement durable ».

En 2022, **7** réunions ont été organisées. ENE a une position souvent défavorable sur les projets présentés d'extension ou de créations de nouveaux grandes surfaces commerciales synonymes de dépérissement des centres villes. En revanche, rares sont les collectivités locales qui s'opposent à ces projets.

Mercredi 20 avril 2022: Préfecture Evry
Projet création d'un multiplex cinéma de 5 salles 567 places porté par la société Ciné-Linses à Milly-la-Forêt
Avis défavorable 3 voix pour, deux contre (dont ENE), une abstention. Absence de majorité **avis défavorable**.
Projet surdimensionné à l'écart du centre ville historique, zone artisanale accessible uniquement en voiture, risque avéré de canibalisation des salles de Ballancourt, Fontainebleau et Nemours .

Mardi 15 mars 2022 Préfecture Evry
Projet de création par démolition reconstruction, d'un commerce à l'enseigne LIDL (surface de vente de 1 607 m²) à Villebon-sur-Yvette
Avis favorable, 4 voix pour deux contre, (ENE et UDAF91). Fort risque d'impact sur le commerce local, notamment celui voisin de Palaiseau, juste de l'autre côté de l'A10, le projet conduit au doublement de la surface du supermarché sans réelle prise en compte des impacts

Mercredi 20 avril 2022, Sous-Préfecture Etampes (visio)
Projet de création d'un drive de 6 pistes à l'enseigne " E..Leclerc Drive " situé 17 avenue de Paris à ANGERVILLE (91670)
Avis favorable par la commission (avis défévorable d 'ENE car projet tout voiture) sous recours d'Intermarché de Méreville.

Mardi 10 mai 2022 Préfecture Versailles
Projet d'exploitation commerciale déposée par la société SAS SPRING VELIZY à Vélizy-Villacoublay concernant une modification substantielle de l'autorisation d'exploitation commerciale délivrée en 2019, relative à l'extension de l'ensemble commercial Westfield Vélizy 2, situé 2 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay.
Avis favorable sauf ENE car impact négatif sur les communes voisines de l'Essonne, absence de liaisons douces.

2 - Commissions : CDAC - *représentant Jean-Marie Siramy*

Mercredi 8 juin 2022 Préfecture EVRY
Projet d'agrandissement d'une épicerie sous l'enseigne EXO TOUBA 106 boulevard Jean Jaurès à Corbeil-Essonnes, passant de 100 m² à 275 m², entraînant l'extension de la surface de vente d'un ensemble commercial ayant déjà atteint le seuil des 1 000 m², au sens de l'article L.752-1 du code du commerce.
Avis favorable à l'unanimité, bonne intégration dans la structure urbaine et excellente desserte en transports en commun.

Mercredi 29 juin 2022, Sous-Préfecture Etampes (visio)
Projet de création d'un magasin à l'enseigne " ALDI " situé Route de Dourdan à ANGERVILLE. Reprise d'un projet présenté en 2018, emplacement situé de l'autre côté de la N20, face au Leclerc.
Avis défavorable à l'unanimité, y compris celui du Maire d'Angerville. Position ENE, non desserte par transports en commun et situé à l'écart du centre-ville. Projet 100% voiture.

Lundi 26 décembre 2022, Préfecture d'EVRY
Le projet porte sur la restructuration d'un magasin à l'enseigne BEBE-CASH par suppression d'un centre de contrôle technique et d'un local de stockage. Au total 2 magasins dont l'un n'est pas affecté portant la surface de vente à 1233 m2 .
Projet médiocre, reconnu par l'ensemble des participants, à la fois sur le plan architectural (boite métallique repeinte en grise), sans création de toiture photovoltaïque, sans prise en compte d'un point de recharge électrique sur le parking, avec une empreinte carbone amplifiée dans un secteur saturé en déplacement automobile.
Avis favorable avec 1 avis défavorable d'ENE et 1 abstention (consommateurs)

***

2 - Commissions : CLE Orge Yvette - *représentant Christian Guin*

CLE Orge-Yvette
Participation aux assemblées générales, aux commissions avis de la CLE, au comité technique du PAPI et aux ateliers thématiques de la révision du SAGE

AG de la CLE Orge-Yvette

- 22 mars 2022
Rapport d'activité SAGE 2021
Programme prévisionnel SAGE 2022 (maîtrise d'ouvrage de l'étude révision du SAGE, animation de la CLE)
Budget prévisionnel 2022
État d'avancement de la phase 1 de la révision du SAGE

- 10 octobre 2022
AG de présentation de la phase 1 de l'étude de révision du SAGE et de la méthodologie des groupes de travail de la phase 2

Commissions AVIS de la CLE

- 13 mai 2022, projet d'aménagement de la base 217 – Le Plessis-Pâté
Avis favorable avec les remarques complémentaires suivantes : des propositions et préconisations de gestion des eaux pluviales dans le PLU du Plessis-Pâté et du zéro rejet soient traduits à tous les secteurs de la base.

- 5 décembre 2022, projet de prolongement de la ligne T7 du tramway – Juvisy- sur-orge
Un avis réservé a été donné au projet (les volets inondation, zone humide et cours d'eau sont compatibles avec les prescriptions du SAGE), cependant une réserve a été formulée sur la gestion des eaux pluviales qui devrait davantage favoriser l'infiltration pour respecter le zéro rejet .

Comité technique sur l'état d'avancement du PAPI d'intention (2019-2024)
- 25 novembre 2022
Axe 1 : amélioration de la prise de conscience du risque (pose de repères de crues, actions de communication avec panneaux, plaquettes et vidéos, formation des élus et des techniciens des collectivités, réalisation de balades risque inondation). Ces actions sont réalisées ou engagées. La création d'un modèle hydraulique sur l'Orge et les simulations associées restent à finaliser ainsi que l'étude globale du bassin versant.
Axe 2 : surveillance et prévision des crues et des inondations (définition d'un schéma de métrologie, préalable à un système d'alerte en temps réel). Action en cours.
Axe 3 : alerte et gestion de crise (accompagnement à la réalisation d'exercice de crise avec organisation d'exercices par la société Riscrises : 3 communes concernées)
Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (la modélisation du ruissellement tant urbain qu'agricole reste à faire)

2 - Commissions : CLE Val d'Yerres - *représentante Mireille Fric*

Poursuite de la Révision du SAGE de l'Yerres décidée le 22 juin 2018 consultable sur le site su SYAGE

Les réunions de la CLE et du Bureau de la CLE

- 19 janvier 2022 : bilan de la concertation préalable du public rédigé par le garant de la CNDP.
Constat mitigé de la participation malgré les moyens mis en place. Informations suffisamment relayée par certaines communes membres de la CLE. Le réseau associatif n'a pas été suffisamment impliqué. Le sujet des nappes phréatiques n'apparaît pas assez dans le rapport.
Recommandations :
Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques
Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs
Au cours de la concertation, des contributions ont porté notamment sur :
- le besoin de nature, de sa préservation,
- la préservation stricte des zones humides à travers le règlement du SAGE et la nécessité d'apporter une grande vigilance sur les projets intermédiaire sous le seuil des 1 000m2,
- le rôle plus actif de la CLE et du SYAGE en matière de conseil, préconisation, avis et surtout de contrôle des projets,
- la nécessité de contraindre les communes à respecter la réglementation à travers les documents d'urbanisme et le règlement du SAGE,
- le classement de la partie amont de la vallée de l'Yerres située en Seine-et-Marne selon le périmètre établi par la DIREN,
- la cartographie et la prise en considération de l'intégralité des rigoles, rus et ruisseaux situés dans la partie agricole du bassin *versant de l'Yerres, essentiellement en Seine-et-Marne*
Il apparaît important que le public soit informé de manière continue et étayée de l'avancement sur ces contributions et proposition au débat.

- 9 mars 2022 : Présentation au bureau de l'état d'avancement de la note « Yerres 2027 » ; Présentation de l'état d'avancement de la mission « définition de zones prioritaires pour la stratégie foncière du SAGE

- 23 mars 2022 : validation du principe de la stratégie du SAGE, détaillée dans la note « Objectifs 2027 », ainsi que la stratégie foncière du SAGE.

- 9 septembre 2022 : bureau de la CLE **:** synthèse de la première session des 2 ateliers

1/ *du 15 au 17 juin* : Cette session a permis de définir les dispositions et règles que les acteurs du bassin versant souhaitent voir apparaître dans le nouveau SAGE pour chaque objectif identifié dans la note stratégique « objectifs Yerres 2027 »..

2*l les 12 et 19 octobre* **:** Cette session a permis de préciser les règles et dispositions à intégrer dans le SAGE révisé et de préciser leur contenu.

- **Le 17 novembre 2022 :** Atelier de relecture des articles et dispositions phares du SAGE révisé pour ajuster le contenu des principales règles et dispositions proposées pour le nouveau SAGE

2 - Commission : CCE Orly et Vélizy-Villacoublay - *représentants Daniel Jouannes et Claude Carsac*

CCE Orly, 25 janvier et 9 décembre 2022 *(DJ et CC)*

Comme pour les autres grands aéroports en France, encore en 2022, la question centrale qui a monopolisé les débats est celle de l'application effective de la directive Européenne « bruit » de 2002.

Vingt ans après, les PPBE (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement) et les CSB (Cartes Stratégiques de Bruit) existent enfin. Mais ils sont détournés de l'objet fixé par le législateur, réduire la pollution sonore, au profit d'une stratégie des industriels du transport aérien, malheureusement suivie par les « autorités officielles », qui vise essentiellement à faire le nécessaire pour accompagner une croissance espérée, emplois obligent, du trafic aérien. Ceci alors que le trafic à Orly a repris quasiment au niveau pré-COVID avec une augmentation inquiétante des manquements aux règles environnementales censées maîtriser un tant soit peu les nuisances.

Lors de la CCE du 25 janvier, tenue en visioconférence, le PPBE de l'aéroport d'Orly a été refusé par la totalité des représentants des associations et des élus sauf un. Ce qui n'a pas empêché les préfets de l'Essonne, du Val-de-Marne des Hauts-de-Seine et de Seine-et-Marne de signer conjointement l'arrêté de promulgation dudit PPBE moins de deux mois plus tard !

Ont également été rapidement traités lors des deux CCE le renouvellement du Comité Permanent (sorte de « bureau » de la CCE) ; l'alignement des procédures de navigation sur les nouvelles règles satellitaires sans changement officiel de trajectoire (mais pas du nombre de survols!) ; le bilan du groupe de travail OPTIBRUIT, anciennement PRISALT, groupe de travail censé réduire la pollution sonore mais sans participation de BRUITPARIF ni de l'ensemble des associations concernées ; la réglementation du temps d'utilisation des APU (petits réacteurs auxiliaires fournissant à l'avion la puissance électrique lorsque les moteurs principaux sont arrêtés), point présenté conjointement par les industriels et le Ministère (DGAC) comme étant essentiel pour améliorer la qualité de l'air autour des aéroports alors que les émissions de polluants de ces APU (NOx particules fines et ultrafines) ne représentent que quelques pour cent tout au plus des émissions totales de polluants émis par les avions ; l'avancement de l'étude de l'allongement à l'ouest de la piste sud (piste 3) demandé par les riverains à l'est mais redouté par ceux de l'ouest…... ; et enfin l'évolution du trafic et la présentation du rapport annuel de l'ACNUSA.

Pour les avis formels demandés nos représentants ont suivi la position des représentants de FNE-Ile-de-France, avis concordant le plus souvent avec celui de la quasi totalité des représentants des associations.

CCE de Vélizy-Villacoublay 12 janvier 2022 *(CC)*

L'Aérodrome de Vélizy-Villacoublay est la Base Aérienne N°107 (BA 107) de l'armée de l'air qui regroupe deux missions principales : la protection de l'espace aérien francilien qui est assurée par deux escadrons d'hélicoptères (environ 60 % des mouvements d'aéronefs) et les vols présidentiels et gouvernementaux. Le total cumule environ 15 fois moins de mouvements qu'Orly mais effectués à plus basse altitude (500m) et concentrés sur des « couloirs » étroits dans une zone tout aussi urbanisée qu'autour d'Orly.

Pas d'avis formel requis lors de cette CCE annuelle. Les débats ont porté sur les travaux du Comité de suivi de la charte de l'aérodrome, comité ou les questions principalement débattues concernent le tracé précis des couloirs et le relèvement/respect des altitudes ainsi que l'information des élus et des populations lors d'activités exceptionnelles comme notamment la préparation du défilé du 14 juillet.

3 - L’Essonne et l’eau - *Christian Guin, Jean-Pierre Moulin*

Les 7 et 8 novembre le colloque sur l ’eau organisé par FNE-IDF nous a permis de présenter l’ouvrage l’Essonne et l’eau. Un travail de 4 ans, avec la contribution de 28 associations adhérentes. A nous maintenant de faire vivre cet ouvrage à la rencontre des élus et citoyens pour améliorer la connaissance de nos rivières. L ’eau dans tous ses registres

4 - Cartes de paysages -

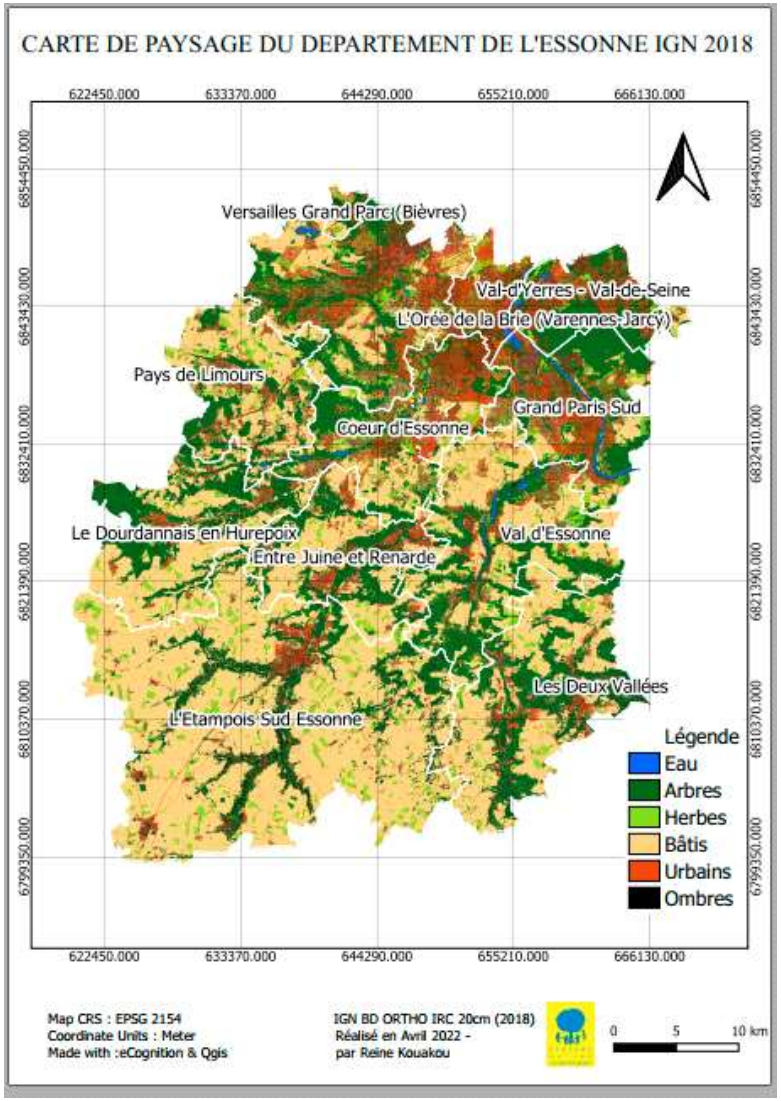

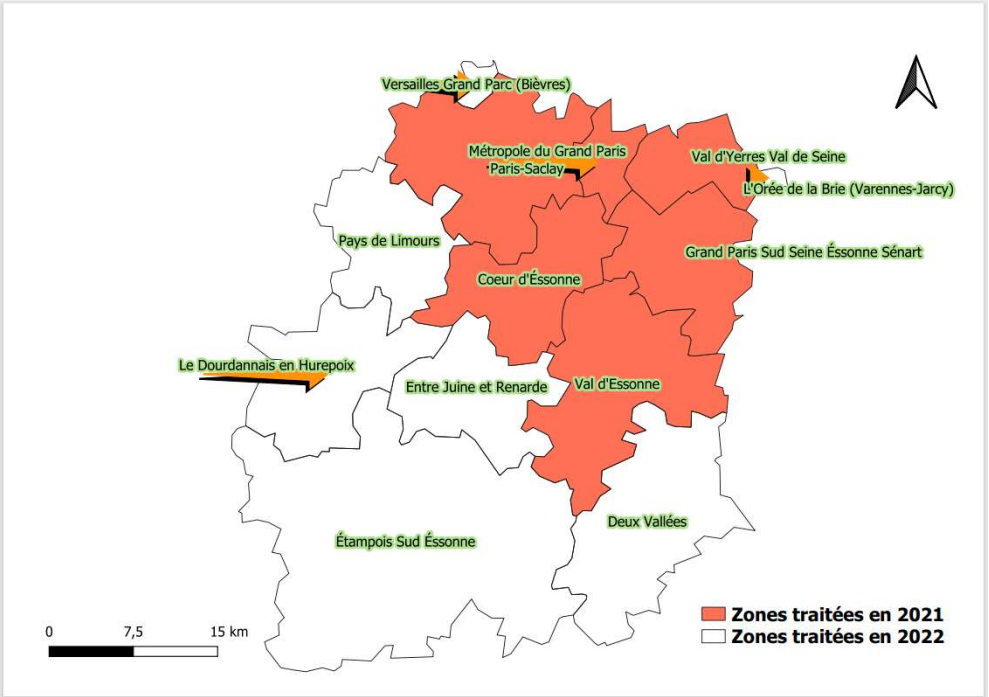

En 2022, une nouvelle stagiaire géomaticienne Akissi Reine Kouakou a permis de terminer la partie « cartes de paysages ». Il nous reste maintenant à produire une plaquette informative et engager le travail sur les corridors écologiques autre versant de ce travail très technique a confier à un nouveau stagiaire.

5 - L'Essonne et la révision du SDRIF

Rappel des grands axes présentés par FNE-IDF repris dans une contribution spécifique d'ENE :

- stabiliser la population d'Ile-de-France : sortir de l'obligation de produire 70 000 logements par an jusqu'en 2030.
- interdire la construction de logements si des emplois ne sont pas proposés conjointement
- lutter contre l'hyper-densification en zone urbaine, nuisible pour la santé - dont la santé mentale - et qui porte atteinte aux réseaux écologiques
- repérer les nouveaux réservoirs de biodiversité à créer et les terrains à renaturer pour conforter et développer les réseaux écologiques. Cela est possible grâce à la modélisation des réseaux écologiques proposées par nos associations à travers le projet Cartovégétation.
- mettre en œuvre une approche de l'aménagement et de l'urbanisme par les réseaux écologiques et reconnaître l'apport des pénétrantes naturelles, agricoles, forestières et aquatiques de la région
- assurer la végétalisation de tout le territoire pour faire face au changement climatique, en garantissant dans les espaces denses ou carencés 40% d'espaces de nature dans tous les quartiers urbains
- donner la priorité aux transports du quotidien, notamment le réseau RER trop longtemps délaissé. En effet le déséquilibre entre territoires associant habitat/emplois/services et territoires devenus de simples cités-dortoirs ne doit pas servir de mobile à la création de nouveaux transports en commun en site propre à l'exemple des lignes 17 Nord et 18 déconnectées des réalités du terrain
- repenser l'aménagement du territoire à partir de bassins de vie mixtes pour limiter les déplacements pendulaires qui accroissent sans cesse la demande de transport
- respecter les recommandations de l'État sur la sobriété foncière : la carte de destination des sols devra bien traduire un objectif ambitieux ciblant le « zéro artificialisation brute » des terres agricoles
- supprimer les zones d'urbanisation conditionnelles du précédent SDRIF
- classer en forêt de protection les principaux massifs fréquentés par le public - ce qui est préconisé depuis la fin des années 1970
- respecter le lit majeur des cours d'eau, en préservant les espaces inondables dans les zones prévues à cet effet, dans le cadre de solutions fondées sur la nature
- faire de la Seine, de ses berges et de ses îles le point de départ d'un aménagement harmonieux et concerté de notre espace commun et protéger les îles pour préserver les couloirs d'air et leur biodiversité spécifique

L'Essonne est un département dense au nord, rural au sud qui a besoin d'emplois, pas de logements.

Notre contribution se trouve sur le site de la fédération : www.ene91.fr

6 - ENE, le bureau et le conseil d'administration

ENE

Stabilité en Essonne de nos associations et fédérations adhérentes :

47 en 2022, représentants plus de 60 associations environnementales. Elles couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

44 communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.

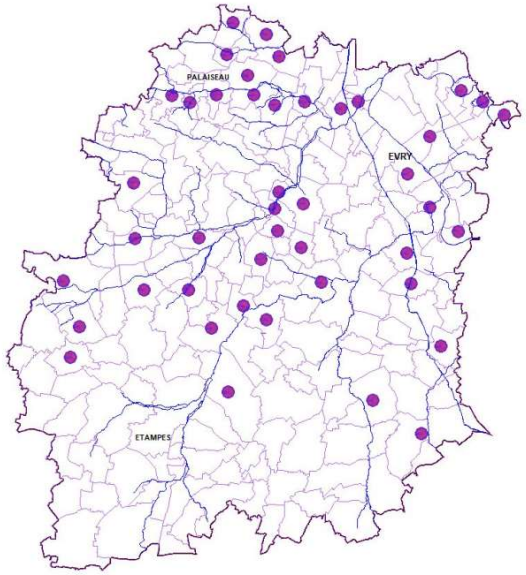

Crédits photographiques : membres du CA
Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE mars 2023.

BUREAU 2020

Président :	Jean-Pierre MOULIN
Vice-président :	Denis MAZODIER
Vice-président :	Christian GUIN
Secrétaire général :	Jean-Marie SIRAMY
Trésorier :	Laurent BAUDON
Conseiller du président :	Jean-François POITVIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Danielle ALBERT
Laurent BAUDON
Carole BUGES
Claude CARSAC
Roland DEPARDIEU
Mireille FRIC
Emmanuel DESERT
Catherine GIOBELLINA
Christian GUIN
Daniel JOUANNES
Marc KORENBAJZER
Corentin LAGALLARDE
Denis MAZODIER
Jean-Pierre MOULIN
Jean-François POITVIN
Alain SENEE
Jean-Marie SIRAMY
Harm SMIT

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT